



**INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG • INFORMATION MEMORANDUM • INFORMATION  
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE**

Brussels, November 1984

**NUCLEAR ENERGY: THE PROSPECTS FOR 1995-2005<sup>1</sup>**

The Commission has just adopted the third Illustrative Nuclear Programme for the community (PINC), in which it describes and analyses the situation of the nuclear industry and sets out the prospects for its medium- and longer-term development. The document points up the consistency of the nuclear policy measures, especially investment decisions relating to new installations.

The previous programme dates back to 1972, when the nuclear industry was still at an initial stage of development, and laid emphasis on the need for a nuclear industry infrastructure capable of supporting increasing use of nuclear energy to be set up quickly.

The problem today is rather different. The European nuclear industry covers all aspects of nuclear power-plant construction and fuel-cycle services. Hence the task is now to ensure the full utilization and rational expansion of this capacity with a view to increasing the security of the Community's energy supply.

PINC stresses the strategic importance of nuclear energy and the economic advantages that it brings, and draws attention to the place it occupies in current programmes and in programmes up to the end of the present decade, by which time the installed nuclear generating capacity (98.2 GWe) will cover 14% of the Community's total energy demand by providing 35% of its electricity production.

As regards the next decade, the Commission proposes that the following line of development be adopted for nuclear power:

. to aim at producing about 40% of the Community's electricity in 1995;

and

. beyond that date, to increase its share of electricity production appreciably with a target of 50% by the turn of the Century.

Attainment of these objectives will, in particular, require that, between 1991 and 1995, a further capacity of at least 25 nuclear GWe be installed.

<sup>1</sup>COM(84)653 final, "Nuclear Industries in the Community".

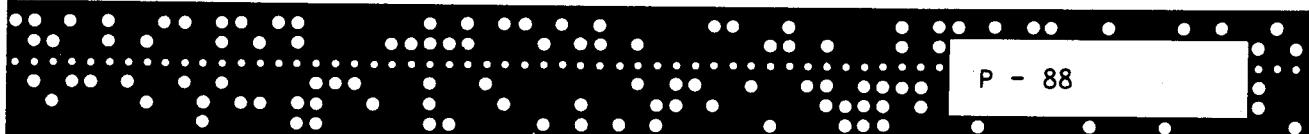
./.

In order to prepare for the longer term future, the Commission recommends that the further development of nuclear power include fast breeder reactors and proposes in this regard that the investments relating to that type of reactor be aimed at fast breeders being economically competitive by the year 2005.

To this end, construction of the next fast-reactor power-station will have to be started in 1987 and a specialized reprocessing plant in service before the year 2000.

The economies of the Member States can sustain the cost of these objectives as long as they are properly planned and, therefore, the public authorities and the economic operators concerned are fully committed.

\*\*\*\*\*



P - 88

## INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG • INFORMATION MEMO • NOTE D'INFORMATION ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE

Bruxelles, novembre 1984

### ENERGIE NUCLEAIRE : LES INDICATIONS A L'HORIZON 1995-2005 (1)

La Commission vient d'adopter le troisième Programme Indicatif Nucléaire pour la Communauté (PINC), dans lequel elle expose et analyse la situation de l'industrie nucléaire et dégage les perspectives d'évolution de celle-ci, à moyen et à plus long terme. Le document doit permettre d'apprécier la cohérence des initiatives de politique nucléaire, notamment les décisions d'investissements concernant les installations nouvelles.

Le précédent programme date de 1972, époque où l'industrie nucléaire en était encore au stade initial de son développement : le programme indicatif mettait alors l'accent sur la nécessité de constituer sans tarder une infrastructure industrielle permettant un recours croissant à l'énergie nucléaire.

Aujourd'hui le problème se pose différemment. L'industrie européenne couvre tout les aspects de la construction des centrales nucléaires et des services du cycle du combustible. Il s'agit donc maintenant d'assurer l'exploitation et le développement rationnel de cette capacité en vue d'accroître la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la Communauté.

Le PINC souligne l'importance stratégique de l'énergie nucléaire ainsi que son intérêt économique et rappelle la place qu'elle occupe dans les programmes en cours et jusqu'à la fin de la présente décennie, époque à laquelle la capacité électro-nucléaire en service (98,2 GWe) satisfera 14% de la demande totale en énergie de la Communauté, en assurant 35% de sa production d'électricité.

Pour la décennie suivante, la Commission propose de retenir pour le nucléaire la ligne de développement suivante :

- en 1995, produire environ 40% de l'électricité de la Communauté et,
- au-delà de cette époque, accroître sensiblement sa part dans la production d'électricité en vue d'approcher 50% au tournant du siècle.

(1) COM(84)653 final "Industries nucléaires dans la Communauté"

Il résulte en particulier de ces objectifs qu'entre 1991 et 1995 une capacité nouvelle d'au moins 25 GWe nucléaires devrait être mise en service.

Pour préparer l'avenir à plus long terme, la Commission préconise la poursuite du développement nucléaire avec la participation de la filière des réacteurs surgénérateurs - les réacteurs à neutrons rapides - et propose à cet égard que les investissements portant sur cette filière aient comme objectif la compétitivité économique de celle-ci à l'horizon 2005.

Pour y parvenir, il faudrait que la prochaine centrale à neutrons rapides soit mise en construction dès 1987 et qu'une usine de retraitement spécialisée soit en service avant 2000.

La réalisation de ces objectifs est à la portée des économies des pays pour autant qu'intervienne une programmation appropriée et, par conséquent, un engagement déterminé des pouvoirs publics et des opérateurs économiques concernés.